

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00127
Numéro SIREN : 397 471 822
Nom ou dénomination : EURO DISNEY ASSOCIES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2022 sous le numéro de dépôt 1911

Euro Disney Associés S.A.S.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 septembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Caderas Martin
43 rue de Liège
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2021)

Aux Associés
Euro Disney Associés S.A.S.
1, rue de la Galmy
77700 Chessy

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des Associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Euro Disney Associés S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs

perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 17 décembre 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Caderas Martin

Thierry Leroux

 Fabrice Vidal

Thierry Leroux

Fabrice Vidal

EURO DISNEY ASSOCIES S.A.S. – COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2021

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT.....	4
NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	5
1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE.....	5
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	5
3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	6
4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	11
5. TITRES DE PARTICIPATION.....	12
6. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14
7. STOCKS.....	14
8. CREANCES SUR LES SOCIETES LIEES	14
9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	14
10. AUTRES CREANCES	15
11. CAPITAUX PROPRES	16
12. PROVISIONS	17
13. DETTES ENVERS LES SOCIETES LIEES HORS DETTES FINANCIERES.....	19
14. FOURNISSEURS, DETTES SOCIALES ET FISCALES ET AUTRES DETTES	20
15. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	20
16. RESULTAT D'EXPLOITATION.....	20
17. RESULTAT FINANCIER.....	22
18. RESULTAT EXCEPTIONNEL	22
19. IMPOT SUR LES SOCIETES / CREDITS D'IMPOTS	22
20. ENGAGEMENTS LIES AUX CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS	23
21. RISQUES DE MARCHE	24
22. PERSONNEL	25
23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	25
24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	25

BILAN ACTIF

		Aux 30 septembre			
		2021			2020
<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Capital souscrit non appelé	2.2.	80	-	80	163
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	4.	375	(259)	116	120
Immobilisations corporelles	4.				
Terrains et agencements de terrains		372	(169)	203	155
Constructions		1 759	(1 290)	470	487
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnel		886	(724)	162	179
Autres		73	(51)	22	19
Immobilisations en cours		449	-	449	352
Immobilisations financières					
Titres de participation	5.	1 074	(273)	801	539
Autres immobilisations financières	6.	3	-	3	3
		4 991	(2 766)	2 226	1 854
Actif circulant					
Stocks	7.	57	(8)	49	60
Créances					
Sociétés liées	8.	308	(0)	308	323
Clients et comptes rattachés	9.	39	(1)	38	45
Autres	10.	107	(0)	107	132
Disponibilités		52	-	52	129
Charges constatées d'avance		10	-	10	10
		573	(9)	564	699
Total actif		5 644	(2 774)	2 870	2 715

Les notes jointes font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Aux 30 septembre	
		2021	2020
Capitaux propres			
Capital		2 736	2 036
Primes d'émission		108	108
Primes de fusion		49	49
Réserve légale et report à nouveau		(152)	271
Résultat de l'exercice		(589)	(423)
	11.	2 151	2 041
Provisions	12.	146	167
Dettes			
Sociétés liées	13.	37	26
Fournisseurs et comptes rattachés	14.	213	192
Dettes fiscales et sociales	14.	191	169
Autres dettes	14.	38	35
		480	421
Produits constatés d'avance	15.	93	86
Total passif		2 870	2 715

Les notes jointes font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice	
		2021	2020
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires		509	992
Production immobilisée		296	345
Reprises sur provisions et transferts de charges		64	33
Autres produits		24	21
		893	1 390
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises et autres, variation de stocks		65	155
Autres achats et charges externes		590	716
Impôts et taxes		34	46
Salaires et traitements		412	452
Charges sociales		170	192
Dotations aux amortissements		142	142
Dotations aux provisions		36	37
Autres		23	52
		1 472	1 793
Résultat d'exploitation	16.	(579)	(403)
Produits financiers			
Différences positives de change		1	2
Autres, reprises de provisions		2	1
		3	3
Charges financières			
Dépréciation de titres de participation et de créances sur participations		11	19
Intérêts et charges assimilées		0	0
Différences négatives de change		1	3
		12	23
Résultat financier	17.	(9)	(20)
Résultat courant		(588)	(423)
Résultat exceptionnel	18.	(7)	-
Impôt sur les sociétés / Crédits d'impôts	19.	6	-
Résultat net		(589)	(423)

Les notes jointes font partie intégrante des comptes annuels.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Euro Disney Associés S.A.S. (la "Société") est la maison mère et principale société d'exploitation du groupe Euro Disney, composé de la Société et de ses filiales (le "Groupe"). Le Groupe a commencé l'exploitation commerciale du Parc Disneyland® le 12 avril 1992, jour de l'ouverture officielle. Le Groupe exploite également le Parc Walt Disney Studios®, qui a ouvert ses portes au public le 16 mars 2002 (collectivement avec le Parc Disneyland®, les "Parcs à Thèmes"), un important complexe hôtelier comprenant sept hôtels (les "Hôtels") représentant 5 748 chambres, deux centres de congrès, le centre de divertissements Disney Village® et le Golf Disneyland® (le "Golf"), collectivement le "Site". Le Groupe gère également le développement immobilier et l'extension des infrastructures des terrains proches du Site.

Au 30 septembre 2021, la Société est détenue à 50 % par EDL S.N.C. Corporation ("EDL SNC") et à 50 % par Euro Disney Investments Inc. ("EDI"), deux sociétés indirectement détenues à 100 % par The Walt Disney Company ("TWDC"). La Société est consolidée par TWDC, une société de droit américain, basée à Burbank, Californie (Etats-Unis d'Amérique).

La Société est propriétaire des Parcs à thèmes, du Disneyland® Hotel, du Disney's Davy Crockett Ranch, du Golf et des terrains sous-jacents. EDL Hotels S.A.S. ("EDLH"), filiale de la Société, est propriétaire des cinq autres hôtels, des deux centres de congrès situés au Disney's Hôtel New York - The Art of Marvel et au Disney's Hôtel Newport Bay Club, du centre de divertissements Disney Village® et des terrains sur lesquels ils se situent.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre d'une année donnée et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Pour les besoins de ces comptes annuels, l'exercice social d'une année donnée (l' "Exercice") désigne l'exercice clos au cours de ladite année (à titre d'exemple, l'Exercice 2021 désigne l'exercice clos le 30 septembre 2021).

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

2.1. PANDEMIE DE LA COVID-19

La pandémie de la Covid-19 s'est poursuivie au cours de l'Exercice 2021, entraînant des impacts économiques exceptionnels pour la seconde année consécutive. Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la propagation du virus, les autorités françaises ont pris des mesures sanitaires significatives incluant un nouveau confinement général ayant conduit à la fermeture des établissements recevant du public, puis un plan de déconfinement progressif. La pandémie de la Covid-19 a entraîné également des mesures de restrictions de voyage à travers le monde et en Europe. L'industrie du tourisme et des loisirs en France a été ainsi fortement impactée par cet environnement dégradé par les conséquences de la Covid-19.

Dans ce contexte particulier, le Groupe a procédé à la fermeture du Site le 29 octobre 2020 au soir jusqu'au 16 juin 2021 inclus. Le Groupe a ainsi enregistré une nouvelle baisse significative de la fréquentation de ses Parcs à Thèmes et de l'occupation de ses Hôtels. Le 17 juin 2021, le Groupe a réouvert ses Parcs à Thèmes et une partie de ses Hôtels seulement, ainsi que le Disney Village et le Golf, dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité renforcées, et ce conformément à la législation française et aux recommandations des autorités sanitaires.

Ces événements se sont traduits par une nouvelle baisse significative du chiffre d'affaires, partiellement compensée par une réduction de certains postes de charges. Voir note 16. "Résultat d'exploitation " pour plus d'informations.

Ces événements ont également entraîné une nouvelle dégradation des flux de trésorerie, partiellement compensée par des apports de capital en numéraire. Voir note 2.2. "Augmentations de capital en numéraire " pour plus d'informations.

Voir également note 24. "Evènements postérieurs à la clôture" pour plus d'informations sur l'évolution de cette crise après la clôture.

2.2. AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN NUMERAIRE

Lors des assemblées générales extraordinaires du 8 décembre 2020 et du 16 mars 2021, les actionnaires de la Société ont conféré à sa Présidente des délégations de compétence à l'effet de procéder à deux augmentations de capital successives de respectivement 350 millions d'euros.

Ayant fait usage de ces délégations de compétence respectivement le 8 décembre 2020 et le 16 mars 2021, la Présidente a procédé auxdites augmentations de capital, qui se sont traduites par la création et l'émission de respectivement 2 692 307 694 actions ordinaires nouvelles. Ces actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,13 euro chacune, ont été souscrites en totalité et en numéraire par EDL SNC et EDI.

Les actions nouvelles issues de la première augmentation de capital ont été entièrement libérées sur appels de fonds de la Présidente au cours de l'Exercice 2021. Les actions nouvelles issues de la seconde augmentation de capital ont été libérées à hauteur de 270 millions d'euros au titre de l'Exercice 2021, le solde de capital souscrit non appelé d'un montant de 80 millions d'euros devant être libéré en une ou plusieurs fois, sur appel de fonds de la Présidente et au plus tard dans le délai maximum de 5 ans tel que prévu à l'article L. 225-144 du Code du commerce.

Pour plus d'informations sur les mouvements de capitaux propres, voir le tableau de la Note 11. "Capitaux propres".

3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. REGLES GENERALES

Les comptes de la Société sont établis en conformité avec le Plan Comptable Général et les règles et principes comptables applicables en France, notamment les principes de base suivants :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode des coûts historiques.

3.2. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société suit, pour ses principaux secteurs d'activité, des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires adaptés aux caractéristiques de ces secteurs. Le chiffre d'affaires des activités touristiques est reconnu lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- le transfert au client des risques et avantages liés à la propriété a eu lieu,
- la Société n'est plus impliquée dans le contrôle effectif du bien cédé,
- le montant du chiffre d'affaires et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

Pour le secteur des activités de développement immobilier, le chiffre d'affaires est enregistré pour les ventes de terrains à la conclusion de chaque acte notarié, alors que le chiffre d'affaires lié aux contrats de services et aux baux à construction est reconnu lorsque le service est rendu.

3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels, des coûts de production de spectacles et de films pour les attractions des Parcs à Thèmes et à un fonds de commerce.

Les immobilisations corporelles correspondent à des terrains, des infrastructures, des bâtiments, des attractions, des agencements, des installations, du matériel et du mobilier professionnels.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les charges financières liées à la production des immobilisations étaient incorporées dans leur coût en utilisant un taux d'intérêt moyen pondéré basé sur l'ensemble des emprunts. Ce mécanisme a pris fin en août 2018, suite à la conversion des emprunts en capital et au remboursement de la ligne de crédit accordée par TWDC.

Les projets en cours sont immobilisés lorsque leur faisabilité technique et économique a pu être établie.

Les dotations aux amortissements sont enregistrées en charges d'exploitation.

Approche par composants

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon l'approche par composants. Cette méthode consiste à identifier séparément les composants d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation afin de les amortir séparément sur leur durée d'utilité respective.

Les dépenses ultérieures destinées au remplacement du composant d'une immobilisation corporelle donnée sont capitalisées et le composant remplacé est mis au rebut. Toute dépense ultérieure, autre que les dépenses améliorant de manière significative la durée de vie ou l'utilité de l'actif concerné, sera constatée en charges lorsqu'elle sera encourue.

L'approche par composants d'une immobilisation corporelle donnée peut être revue après sa comptabilisation initiale. Dans ce cas, les composants nouvellement identifiés sont enregistrés séparément et amortis sur leur durée d'utilité restante.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

	Durées d'utilisation estimées
Immobilisations incorporelles	2 à 25 ans
Ouvrages d'infrastructures	20 à 40 ans
Bâtiments et attractions	10 à 40 ans
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnels	2 à 25 ans

Conformément aux règles relatives à l'amortissement des fonds de commerce dans les comptes sociaux, la Société amortit le fonds de commerce sur 10 ans à compter du 1^{er} octobre 2016.

Dépréciation d'actifs

Un test de dépréciation est effectué par la Société lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Dans ce cas, la Société compare la valeur comptable de ses actifs immobilisés à leur valeur recouvrable, qui est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La juste valeur correspond aux montants qui seraient reçus de la vente des actifs immobilisés, diminués des coûts estimés de cette vente entre parties bien informées, consentantes et indépendantes.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en calculant la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation des actifs immobilisés sur la base d'hypothèses retenues par la Société. L'analyse de la valeur actuelle est sensible aux estimations de la Société relatives au taux d'actualisation, à la croissance du chiffre d'affaires et aux dépenses d'investissements.

Si la valeur recouvrable des actifs immobilisés s'avère inférieure à leur valeur comptable, la Société comptabilise alors une perte de valeur pour la différence.

Pour les besoins de ces tests, les actifs sont regroupés à un niveau auquel les flux de trésorerie de ces actifs sont indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs ; ce qui constitue des unités génératrices de trésorerie ("UGT"). La Société dispose d'une UGT significative qui concerne l'ensemble des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et du développement du Site.

3.4. TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée de leurs dépréciations éventuelles.

La Société effectue chaque année une évaluation de la valeur d'utilité de ses titres de participation. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur comptable, une provision est constituée à hauteur de la différence constatée. La valeur d'utilité s'apprécie pour chaque filiale (compte tenu de la situation de ses propres filiales et participations) en fonction de divers critères, tels que ses capitaux propres, la valeur actualisée de ses flux de trésorerie futurs prévus, le caractère stratégique de la participation détenue, ainsi que ses perspectives de rentabilité.

3.5. STOCKS

Les stocks sont comptabilisés au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur nette de réalisation.

Les coûts d'acquisition sont déterminés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les stocks peuvent ne pas être recouvrables s'ils ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse. Les stocks sont alors dépréciés pour les ramener à leur valeur nette de réalisation.

3.6. CREANCES

Les créances sont des actifs à échéance fixe ou déterminable. A la date de transaction, les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont ensuite comptabilisées au coût amorti, déduction faite de toute provision pour dépréciation. Les provisions pour dépréciation sont évaluées au cas par cas sur la base d'une estimation du risque de crédit réalisée par la direction.

3.7. OPERATIONS EN DEVICES

La Société effectue des opérations libellées en devises. Ces opérations sont enregistrées en euros au dernier cours de change en vigueur à la fin du mois précédant leur comptabilisation. Les dettes, créances et comptes bancaires en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de change de fin d'Exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à la clôture de l'Exercice est inscrite au bilan. Les gains latents sont inscrits au passif dans le poste *Autres dettes*. Les pertes latentes sont inscrites à l'actif dans le poste *Autres créances* et font l'objet d'une provision (inscrite dans le poste *Provisions* du bilan).

La Société enregistre les pertes et gains de change sur créances et dettes commerciales en résultat d'exploitation.

La Société ne dispose pas d'instruments de couverture de ses opérations libellées en devises. La Société n'a pas de couverture de juste valeur ou d'investissements nets dans des activités à l'étranger.

3.8. PROVISIONS

La Société constate une provision lorsqu'elle a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. Elles sont évaluées sur la base des faits et circonstances présents et sur la meilleure estimation faite par la direction des risques associés et incertitudes.

3.9. ACTIFS FAISANT L'OBJET DE CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Conformément aux règles comptables françaises, aucune immobilisation n'est constatée dans les comptes de la Société concernant les biens pris en crédit-bail même si la Société exerce un contrôle sur ces biens. Les dépenses, loyers ou redevances, sont comptabilisées en *Charges d'exploitation* pendant la période couverte par le contrat.

En cas d'exercice d'une option d'achat par la Société, le bien est inscrit à l'actif du bilan pour son coût d'acquisition. Le bien est alors amorti sur sa durée d'utilisation appréciée à la date de levée de l'option.

3.10. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

La Société procure à son personnel des avantages liés à la retraite en utilisant des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies.

Tous les employés de la Société cotisent à des caisses de retraite conformément à la réglementation française, ainsi qu'à une caisse de retraite complémentaire. Les salariés cadres cotisent également à une caisse de retraite par capitalisation. Les cotisations sont versées aux caisses de retraite par la Société et les employés. La part patronale de ces cotisations est constatée en charges lorsqu'elle est encourue. La Société n'a pas d'engagement futur portant sur ces avantages.

Indépendamment des cotisations aux caisses de retraite telles que décrites ci-dessus, la Société procure également des plans à prestations définies, en vertu des conventions collectives qui prévoient des indemnités de départ allant d'un demi-mois à quatre mois de salaire brut pour les employés quittant la Société pour cause de départ à la retraite. L'engagement lié aux indemnités de départ à la retraite, déterminé par des actuaires indépendants, est comptabilisé en *Provisions*. Les modifications d'hypothèses actuarielles et les effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en *Dotations aux provisions* lors de l'Exercice de leur survenance. Le calcul actuariel de l'engagement lié à cet avantage est effectué annuellement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future de l'employé, le niveau de rémunération futur ainsi que l'espérance de vie. Le coût des services rendus et le coût lié à l'actualisation de l'engagement sont enregistrés en *Dotations aux provisions* (voir Note 12.1. "Indemnités de départ à la retraite").

3.11. INDEMNITES LIEES AU CHOMAGE PARTIEL ET À L'ACTIVITE PARTIELLE DE LONGUE DUREE

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, la Société a pu bénéficier au cours du premier semestre de l'Exercice 2021 du dispositif de chômage partiel mis en place par le gouvernement en soutien aux entreprises les plus impactées.

En décembre 2020, la Société et ses partenaires sociaux ont signé un accord relatif à l'activité partielle de longue durée qui a pris le relais du dispositif de chômage partiel. Cet accord a pris effet en avril 2021 et restera applicable jusqu'en mars 2024.

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables françaises, les indemnités à recevoir au titre du chômage partiel et à l'activité partielle de longue durée ont été enregistrées au crédit des charges de personnel et inscrites à l'actif du bilan dans la catégorie *Autres créances*, dans un compte *Opérations particulières avec l'Etat*. Ces indemnités sont habituellement encaissées dans les deux mois suivant la période à laquelle elles se rattachent.

3.12. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en *Produits d'exploitation* dès qu'elles sont octroyées et certaines quant à leur montant.

3.13. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement, obtenues en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées, sont comptabilisées dès signature de l'accord au passif du bilan, sauf s'il existe une clause résolutoire, auquel cas elles sont constatées directement en *Produits exceptionnels*. Lorsque les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan, une reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée.

3.14. COUTS PUBLICITAIRES

Les coûts publicitaires sont comptabilisés en charges lorsqu'ils surviennent, sauf pour les coûts de diffusion liés aux campagnes publicitaires qui sont reconnus sur la période des campagnes correspondantes.

3.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La Société comptabilise en résultat exceptionnel les produits et charges qui ne sont pas liés à l'exploitation courante de la Société.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les mouvements d'immobilisations incorporelles et corporelles au titre de l'Exercice 2021 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2020	Augmentations	Diminutions	Transferts	30 septembre 2021
Immobilisations incorporelles	356	-	(8)	27	375
Terrains et agencements de terrains	320	-	(3)	55	372
Constructions	1 763	-	(49)	45	1 759
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnels	895	-	(40)	31	886
Autres	66	-	(4)	11	73
Immobilisations en cours	352	301	(35)	(168)	449
Total montants bruts	3 752	301	(139)	-	3 915
Immobilisations incorporelles	(237)	(30)	8	-	(259)
Terrains et agencements de terrains	(166)	(5)	2	-	(169)
Constructions	(1 276)	(51)	38	-	(1 290)
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnels	(715)	(48)	39	-	(724)
Autres	(47)	(8)	4	-	(51)
Amortissements cumulés et dépréciation d'actifs	(2 441)	(142)	91	-	(2 493)
Total montants nets	1 311	158	(48)	-	1 422

Les *Immobilisations en cours* s'élèvent à 449 millions d'euros au 30 septembre 2021 contre 352 millions d'euros au 30 septembre 2020. Cette augmentation reflète les investissements liés au plan de développement du Parc Walt Disney Studios.

Au 30 septembre 2021, il n'y a pas d'hypothèques ou de nantissements sur les immobilisations de la Société.

Test de dépréciation d'actifs

Au 30 septembre 2021, dans un contexte de crise sanitaire et économique lié à la pandémie de la Covid-19 qui a impacté la performance économique du Groupe, la Société a effectué un test de dépréciation de ses immobilisations corporelles, incorporelles et financières, nettes des amortissements et provisions, ainsi que de ses autres actifs financiers liés à EDLH, en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable. La Société considère que la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité, calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de ces actifs sur leur durée d'utilité résiduelle. Sur la base de ce test de dépréciation, la valeur recouvrable de ces actifs est supérieure à leur valeur comptable. Au 30 septembre 2021, la Société n'a donc dû comptabiliser aucune perte de valeur de ces actifs.

5. TITRES DE PARTICIPATION

Les *Titres de participation* au 30 septembre 2021 sont présentés ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	% de participation directe	Valeur brute des titres de participation	Dépréciation des titres de participation	Valeur nette des titres de participation
EDLH	100	969 643	(213 042)	756 601
Val d'Europe Promotion S.A.S.	100	84 000	(52 882)	31 118
Euro Disney Vacances S.A.S.	100	20 000	(6 786)	13 214
ED Spectacles S.A.R.L.	80	49	(23)	26
SNC Villages Nature Hébergements I	50	8	(8)	-
SNC Villages Nature Equipements I	50	8	(8)	-
SNC Villages Nature Hébergements II	50	8	(4)	4
SNC Villages Nature Equipements II	50	8	(0)	7
S.E.T.E.M.O. Imagineering S.A.R.L.	100	8	-	8
Villages Nature Management S.A.R.L.	50	17	(16)	1
		1 073 748	(272 769)	800 979

Au 30 septembre 2021, la valeur brute des titres de participation de la Société dans EDLH s'élève à 970 millions d'euros contre 709 millions d'euros au 30 septembre 2020, suite à une augmentation de capital de EDLH pour un montant de 261 millions d'euros par voie de compensation des créances.

Au 30 septembre 2021, compte tenu du test de dépréciation d'actifs mentionné à la note 4 "Immobilisations incorporelles et corporelles", la Société estime que les hypothèses de valorisation de ses titres de participation et actifs financiers liés à EDLH n'ont pas évolué de manière significative et n'a donc pas modifié la provision pour dépréciation de ces titres de 213 millions d'euros.

Au 30 septembre 2021, la valeur brute des titres de participation de la Société dans Val d'Europe Promotion S.A.S. s'élève à 84 millions d'euros. La valeur brute des titres de participation de la Société dans Val d'Europe Promotion S.A.S. étant supérieure à la valeur des capitaux propres de cette société au 30 septembre 2020, la Société avait constaté une provision sur titres à hauteur de la différence, soit un montant de 42 millions d'euros. Au titre de l'Exercice 2021, les capitaux propres de Val d'Europe Promotion S.A.S. se sont dégradés et la Société a constaté des provisions sur titres supplémentaires à hauteur de 10 millions d'euros.

Au 30 septembre 2021, la valeur brute des titres de participation de la Société dans Euro Disney Vacances S.A.S. s'élève à 20 millions d'euros contre 10 millions d'euros au 30 septembre 2020, reflétant une augmentation de capital d'Euro Disney Vacances S.A.S. pour un montant de 10 millions d'euros par voie de compensation des créances. Au cours de l'Exercice 2021, les capitaux propres d'Euro Disney Vacances S.A.S. s'étant améliorés, la Société a constaté une reprise de provisions sur titres de 2 millions d'euros, portant la provision à un montant cumulé de 7 millions d'euros.

Au 30 septembre 2021, la valeur brute des titres de participation de la Société dans SNC Villages Nature Hébergements I et SNC Villages Nature Equipements I s'élève à 8 milliers d'euros pour chacune de ces entités. Ces titres de participation sont dépréciés en totalité depuis le 30 septembre 2016. De plus, au 30 septembre 2019, la Société avait constaté une provision relative à sa quote-part dans les capitaux propres négatifs de ces entités pour un montant de 33 millions d'euros, augmentée d'un million d'euros au cours de l'Exercice 2020. La provision cumulée de 34 millions d'euros reste inchangée au 30 septembre 2021. Pour plus d'informations sur cette provision, voir la Note 12.2. "Provision de la quote-part des capitaux propres négatifs de SNC Villages Nature Hébergements I et SNC Villages Nature Equipements I".

La société Convergence Achats S.A.R.L., détenue à 33% par la Société au 30 septembre 2020, a été liquidée en date du 8 avril 2021.

Dans le cadre du projet Villages Nature, une destination éco-touristique développée conjointement avec le groupe Pierre & Vacances – Center Parcs, la Société a accordé des garanties à certaines de ses filiales directes et indirectes. Pour plus d'informations sur ces garanties, voir Note 20.2.2. "Passifs éventuels relatifs à Villages Nature". Au 30 septembre 2021, aucun autre aval ni garantie n'a été donné par la Société à ses filiales.

Des informations complémentaires relatives aux filiales de la Société au 30 septembre 2021 et pour l'Exercice 2021 sont présentées ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Bénéfice / (perte) de l'Exercice 2021	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés
EDLH	400 925	140 482	95 546	(193 610)	238 928
Euro Disney Vacances S.A.S.	12 000	13 214	195 367	1 568	-
Val d'Europe Promotion S.A.S.	56 000	31 118	267	(10 216)	68 874
ED Spectacles S.A.R.L.	40	32	3 098	-	-
SNC Villages Nature Hébergements I	15	(35 986)	481	(454)	-
SNC Villages Nature Equipements I	15	(32 217)	-	(154)	-
SNC Villages Nature Hébergements II	15	8	-	(2)	-
SNC Villages Nature Equipements II	15	15	-	-	-
S.E.T.E.M.O. Imagineering S.A.R.L.	8	137	3 848	-	-
Villages Nature Management S.A.R.L.	5	3	-	(2)	-

6. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au cours des Exercices 2021 et 2020, les *Autres immobilisations financières* s'élèvent à 3 millions d'euros. Elles se composent principalement de dépôts et cautionnements.

7. STOCKS

Les *Stocks* aux 30 septembre 2021 et 2020 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre	
	2021	2020
Marchandises, nourriture et boissons	35	46
Fournitures	20	22
Terrains	1	2
Total montants bruts	57	69
Provision pour dépréciation	(8)	(9)
Total montants nets	49	60

8. CREANCES SUR LES SOCIETES LIEES

Les *Créances sur les sociétés liées* aux 30 septembre 2021 et 2020 sont présentées ci-dessous, nettes des éventuelles provisions pour dépréciation :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre	
	2021	2020
EDLH	239	306
Val d'Europe Promotion S.A.S.	69	17
	308	323

La créance due par EDLH porte principalement sur la facturation de dépenses d'exploitation liées à l'activité d'EDLH qui exploite cinq des Hôtels du Groupe et le Disney Village®.

La créance due par Val d'Europe Promotion S.A.S. porte principalement sur des avances de trésorerie aux sociétés liées à la construction et à l'exploitation de Villages Nature.

9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les *Clients et comptes rattachés* représentent 38 millions d'euros, dont 17 millions d'euros de produits à recevoir. Ce poste représente principalement les créances de la Société à l'égard des tours opérateurs et des agents de voyages ou des consommateurs individuels relatives à des ventes de billets d'entrée dans les Parcs à Thèmes, de nuitées d'Hôtels, de location de salles de conférence et d'autres services proposés. Il inclut également les créances liées aux contrats de partenariat et aux ventes de terrains dans le cadre de l'activité de la Société. Aux 30 septembre 2021 et 2020, la provision pour dépréciation des créances douteuses s'élève respectivement à 530 milliers d'euros et 249 milliers d'euros. Au 30 septembre 2021, les clients et comptes rattachés comprennent 5 millions d'euros de créances supérieures à un an.

10. AUTRES CREANCES

Les *Autres créances* aux 30 septembre 2021 et 2020 sont présentées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre	
	2021	2020
Crédit d'impôt (CICE)	46	66
TVA	35	31
Autres créances	25	35
	107	132

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi ("CICE") est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale de janvier 2013 à décembre 2018. Il était calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie et était comptabilisé en déduction des charges de personnel dans le *Compte de résultat*. La Société n'ayant pas comptabilisé de charge d'impôt sur les sociétés au cours des Exercices 2013 à 2021, le CICE constaté au titre d'un exercice donné sera soit déduit, le cas échéant, d'un paiement de l'impôt sur les sociétés au cours des trois exercices suivants, soit payé par l'administration fiscale. La créance de CICE relative à l'année 2016 d'un montant de 20 millions d'euros a été réglée au cours de l'Exercice 2021. La créance de CICE relative à l'année 2017 s'élève à 25 millions d'euros avec une échéance inférieure à un an. Le CICE a été supprimé au 1^{er} janvier 2019. Les créances antérieures à cette date restent remboursables.

Au 30 septembre 2021, les autres créances comprennent principalement des avances et acomptes versés aux fournisseurs pour un montant de 18 millions d'euros dont 13 millions d'euros supérieurs à un an.

11. CAPITAUX PROPRES

Les mouvements de capitaux propres au titre des Exercices 2021 et 2020 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros, à l'exception du nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital	Primes d'émission	Primes de fusion	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
Au 30 septembre 2019	9 122 915 372	1 186	108	49	12	235	23	1 613
Affectation du résultat de l'Exercice précédent	-	-	-	-	1	22	(23)	-
Augmentation de capital en numéraire souscrite par EDL SNC et EDI - Assemblée Générale du 20 décembre 2019	1 923 076 924	250	-	-	-	-	-	250
Augmentation de capital en numéraire souscrite par EDL SNC et EDI - Assemblée Générale du 22 mai 2020	2 692 307 694	350	-	-	-	-	-	350
Augmentation de capital en numéraire souscrite par EDL SNC et EDI - Assemblée Générale du 25 septembre 2020	1 923 076 924	250	-	-	-	-	-	250
Résultat de l'Exercice clos le 30 septembre 2020	-	-	-	-	-	-	(423)	(423)
Au 30 septembre 2020	15 661 376 914	2 036	108	49	14	257	(423)	2 041
Affectation du résultat de l'Exercice précédent	-	-	-	-	-	(423)	423	-
Augmentation de capital en numéraire souscrite par EDL SNC et EDI - Assemblée Générale du 8 décembre 2020	2 692 307 694	350	-	-	-	-	-	350
Augmentation de capital en numéraire souscrite par EDL SNC et EDI - Assemblée Générale du 16 mars 2021	2 692 307 694	350	-	-	-	-	-	350
Résultat de l'Exercice clos le 30 septembre 2021	-	-	-	-	-	-	(589)	(589)
Au 30 septembre 2021	21 045 992 302	2 736	108	49	14	(166)	(589)	2 151

11.1. CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2021, le capital social de la Société s'établit à 2 735 978 999,26 euros divisé en 21 045 992 302 actions ordinaires contre 2 035 978 998,82 euros divisé en 15 661 376 914 actions ordinaires au 30 septembre 2020.

L'évolution du capital social au cours de l'Exercice 2021 est décrite en détails dans la Note 2.2. "Augmentations de capital en numéraire".

11.2. ACTIONNARIAT

Au 30 septembre 2021, EDL S.N.C. et EDI, filiales indirectes de TWDC, détiennent chacune 50 % du capital social de la Société.

12. PROVISIONS

Les mouvements de provisions au titre de l'Exercice 2021 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 septembre 2020	Dotations	Reprises		30 septembre 2021
				avec objet	sans objet	
Indemnités de départ à la retraite	12.1	105	8	(0)	(17)	95
Provision de la quote-part des capitaux propres négatifs de SNC Villages Nature Hébergements I et SNC Villages Nature Equipements I	12.2	34	0	-	-	34
Autres	12.3	28	30	(39)	(2)	17
		167	38	(39)	(19)	146

12.1. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les obligations en matière de retraite s'élèvent à 95 millions d'euros au 30 septembre 2021 contre 105 millions d'euros au 30 septembre 2020. Le montant de ces obligations a été déterminé par un actuaire indépendant.

Le tableau suivant détaille le mouvement de la provision relative à ces obligations :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant
30 septembre 2020	105
Coût des services passés au cours de l'Exercice 2021	7
Effet de l'actualisation	1
Ecart actuariels	(17)
Prestations payées	(0)
30 septembre 2021	95

Les modifications d'hypothèses actuarielles et effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés en *Dotations aux provisions* lors de l'Exercice de leur survenance. L'évaluation actuarielle est calculée à partir d'un certain nombre de paramètres à long terme fournis, révisés et mis à jour annuellement par la Société. Les hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur actuarielle des avantages liés à la retraite ont été définies à partir de recommandations fournies par un expert indépendant.

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour les évaluations de 2021 et de 2020 :

	Hypothèses	
	2021	2020
Age de départ à la retraite	63-65	63-65
Taux de croissance des salaires	2,5 % - 3,0 %	2,5 % - 3,0 %
Taux d'actualisation	0,85 %	0,67 %
Charges sociales	41,60 % - 49,06 %	41,60 % - 49,06 %

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de ces écarts actuariels est basé sur le rendement des obligations AA cotées en zone Euro et ayant une maturité de 10 ans. Aux 30 septembre 2021 et 2020, les hypothèses relatives au taux d'actualisation et au taux de croissance des salaires prennent en compte un taux estimé d'inflation de 2 %.

Le tableau suivant présente l'impact des modifications d'hypothèses et les effets d'expérience au titre de l'Exercice 2021:

<i>(en millions d'euros)</i>	Ecarts actuariels 2021
Impact des modifications d'hypothèses démographiques	-
Impact des modifications d'hypothèses financières	(3)
Effets d'expérience	(14)
Pertes actuarielles	(17)

Les impacts des modifications d'hypothèses démographiques sont basés sur la table de mortalité et la table de turn-over alors que les hypothèses financières sont basées sur le taux de croissance des salaires, le taux d'actualisation et le taux de charges sociales.

Au 30 septembre 2021, une variation positive de 0,25 point du taux d'actualisation entraînerait une baisse de 4 millions d'euros du montant des obligations liées au départ à la retraite des employés, alors qu'une baisse de 0,25 point du taux d'actualisation entraînerait une hausse de 4 millions d'euros du montant des obligations liées au départ à la retraite des employés.

12.2. PROVISION DE LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES NEGATIFS DE SNC VILLAGES NATURE HEBERGEMENTS I ET SNC VILLAGES NATURE EQUIPEMENTS I

Au 30 septembre 2021, comme lors de l'Exercice précédent, les capitaux propres de SNC Villages Nature Hébergements I et SNC Villages Nature Equipements I, entités détenues à 50 % par la Société, sont négatifs. La Société a comptabilisé une provision cumulée de 34 millions d'euros relative à sa quote-part dans les capitaux propres de ces entités. Pour plus d'informations sur ces deux sociétés, voir la Note 5."Titres de participations".

12.3. AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions comprennent des montants correspondant à diverses charges, réclamations et litiges à l'encontre de la Société.

La Société fait l'objet de diverses procédures et réclamations relatives principalement aux opérations d'exploitation dans le cadre de son activité et pour lesquelles la direction a constitué des provisions fondées sur des estimations raisonnables. La direction estime que la conclusion de ces procédures n'engendrera pas de coût supplémentaire significatif pour la Société et qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur sa trésorerie ou sur son résultat d'exploitation.

13. DETTES ENVERS LES SOCIÉTÉS LIÉES

Les *Dettes envers les sociétés liées* aux 30 septembre 2021 et 2020 sont présentées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 septembre	
		2021	2020
Disney Enterprises, Inc. ("DEI")	13.1.	17	7
Euro Disney Corporation	13.2.	12	9
Euro Disney Vacances S.A.S.	13.3.	3	6
Autres		5	4
		37	26

Les échéances de ces dettes sont inférieures à un an.

13.1. DISNEY ENTERPRISES, INC. "DEI"

Au 30 septembre 2021, ces dettes correspondent principalement aux redevances de licence (*royalties*) du dernier trimestre.

Les redevances de licence correspondent à des sommes versées à DEI conformément au contrat de licence qui permet à la Société d'utiliser les droits de propriété intellectuelle ou industrielle présents ou futurs, détenus par TWDC, qui sont attachés aux attractions et aux autres installations. La Société est également autorisée à vendre des marchandises incorporant des droits de propriété intellectuelle détenus par TWDC. Les redevances de licence sont fonction des produits des activités touristiques du Groupe.

13.2. EURO DISNEY CORPORATION

Euro Disney Corporation facture directement la Société pour les coûts encourus au titre du Contrat de Développement¹.

13.3. EURO DISNEY VACANCES S.A.S.

Cette dette correspond à la trésorerie en provenance de l'entité Euro Disney Vacances S.A.S., conformément à la convention de trésorerie qui la lie avec la Société. Elle porte intérêts à un taux moyen annuel Euribor 3 mois moins 0,50 %. Cependant, au cours de l'Exercice 2021, le taux moyen Euribor 3 mois ayant été inférieur à 0,50 %, aucune charge d'intérêts n'a été constatée.

¹ Correspond au contrat en date du 28 février 1989 entre la Société et TWDC aux termes duquel TWDC fournit à la Société un certain nombre de services techniques et administratifs, dont certains font appel aux compétences Disney ou ne peuvent pas être raisonnablement fournis par des tiers.

14. FOURNISSEURS, DETTES SOCIALES ET FISCALES ET AUTRES DETTES

Les postes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et autres dettes aux 30 septembre 2021 et 2020 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre	
	2021	2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	213	192
Dettes sociales	171	144
Dettes fiscales autres que la TVA	16	22
TVA	4	3
Autres dettes	38	35
	443 ⁽¹⁾	395 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Dont charges à payer de 351 millions d'euros au 30 septembre 2021 et de 298 millions d'euros au 30 septembre 2020.

Au 30 septembre 2021, les *Dettes fournisseurs et comptes rattachés* s'élevant à 213 millions d'euros se composent de 192 millions d'euros de factures non parvenues et de 22 millions d'euros de factures reçues.

Au 30 septembre 2021, le poste *Dettes fiscales autres que la TVA* s'élevant à 16 millions d'euros présenté ci-dessus comprend 15 millions d'euros de dettes dont l'échéance est inférieure à un an et 1 million d'euros de dettes ayant une échéance supérieure à un an.

Au 30 septembre 2021, le poste *Autres dettes* s'élevant à 38 millions d'euros présenté ci-dessus comprend uniquement des dettes dont l'échéance est inférieure à un an. Aucune autre dette n'a une échéance supérieure à un an.

15. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les *Produits constatés d'avance* comprennent principalement des montants facturés aux visiteurs antérieurement à leur visite, des loyers reçus d'avance sur les terrains donnés en bail à construction à des tiers partenaires immobiliers et les redevances des participants constatées en produits linéairement sur la durée des contrats.

16. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le *Résultat d'exploitation* de la Société est constitué de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice	
		2021	2020
Produits d'exploitation		893	1 390
Activités touristiques		246	611
Activités de développement immobilier		17	21
Prestations intra-groupe		241	339
Autres		389	420
Charges d'exploitation		(1 472)	(1 793)
Charges opérationnelles	16.1	(882)	(1 077)
Autres charges et charges externes	16.2	(590)	(716)
Résultat d'exploitation		(579)	(403)

Au cours de l'Exercice 2021, la Société a mis en place une nouvelle ventilation de ses produits d'exploitation. Les chiffres relatifs à la période comparative présentée ci-dessus ont été ventilés selon cette nouvelle approche.

Pour rappel, la ventilation des produits d'exploitation telle que présentée en annexe des comptes annuels 2020 était la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020
Produits d'exploitation	1 390
Activités des Parcs à Thèmes	520
Activités de développement immobilier	21
Prestations intra-groupe et autres produits	471
Autres	377

Au cours de l'Exercice 2021, la Société a enregistré des subventions d'exploitation pour un montant de 12 millions d'euros correspondant aux montants reçus dans le cadre du dispositif de prise en charge des coûts fixes et du fonds de solidarité accordés par le gouvernement dans le contexte de crise sanitaire.

16.1. CHARGES OPERATIONNELLES

Les *Charges opérationnelles* au titre des Exercices 2021 et 2020 sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice		Variation	
	2021	2020	Montant	%
Dotations aux amortissements d'exploitation	142	142	-	-
Redevances de licence	21	46	(25)	(54) %
Autres charges opérationnelles	719	890	(170)	(19) %
Charges opérationnelles	882	1 077	(195)	(18) %

Les *Autres charges opérationnelles* se composent principalement des frais de personnel, du coût de revient de la nourriture, des boissons et des marchandises vendues et d'impôts et taxes.

16.2. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les *Autres achats et charges externes* s'établissent à 590 millions d'euros au titre de l'Exercice 2021 contre 716 millions d'euros pour l'Exercice 2020. Ils correspondent principalement aux charges d'entretien et réparations, aux charges de sous-traitance, au coût des matières et fournitures non stockées, d'études, de prestations de services, aux frais de publicité et relations extérieures, de location et d'honoraires et aux charges de personnel extérieur à l'entreprise.

17. RESULTAT FINANCIER

Le *Résultat financier* au titre des Exercices 2021 et 2020 est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice	
	2021	2020
Produits financiers :	3	3
Gains de change	<i>1</i>	2
Reprise d'une provision pour dépréciation des titres de participation (Euro Disney Vacances S.A.S.)	2	-
Autres	-	<i>1</i>
Charges financières :	(12)	(23)
Dépréciation des titres de participation (Val d'Europe Promotions S.A.S.)	<i>(11)</i>	<i>(19)</i>
Pertes de change	<i>(1)</i>	<i>(3)</i>
Résultat financier	(9)	(20)

Le *Résultat financier* correspond à une charge nette de 9 millions d'euros au titre de l'Exercice 2021 contre une charge nette de 20 millions d'euros au titre de l'Exercice précédent.

Les *Produits financiers* d'un montant de 3 millions d'euros sont générés principalement par la reprise de provision sur les titres de participation Euro Disney Vacances S.A.S.. Les produits financiers de l'Exercice précédent étaient générés principalement par les gains de change.

Les *Charges financières* s'élèvent à 12 millions d'euros et sont notamment constituées des dépréciations des titres de participation de la Société dans Val d'Europe Promotion S.A.S. Pour plus d'informations sur ces dépréciations, voir la Note 5. "Titres de participation".

18. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le *Résultat exceptionnel* de la Société correspond à une charge nette de 7 millions d'euros au titre de l'Exercice 2021. Il comprend principalement les charges liées aux mises au rebut d'immobilisations et à des dons.

19. IMPOT SUR LES SOCIETES / CREDITS D'IMPOTS

Au cours de l'Exercice 2021, aucun impôt sur les sociétés n'a été payé du fait des pertes fiscales reportables indéfiniment de la Société. En conséquence, le taux d'impôt effectif de la Société est nul.

La Société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 31 % majoré, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 %.

La Société a conclu une convention d'intégration fiscale le 25 septembre 2006 avec l'ensemble de ses filiales. La Société s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles dus par le groupe formé par elle-même et les diverses entités dont elle détient au moins 95 % du capital, en application des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts. Cette convention a pris effet à compter de l'Exercice 2006. Au titre de l'Exercice 2021, la Société a enregistré un produit d'impôt d'un montant de 6 millions d'euros lié à la remontée de l'impôt sur société de ses filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

Au 30 septembre 2021, les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 4 milliards d'euros et peuvent être reportés indéfiniment.

20. ENGAGEMENTS LIES AUX CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS

20.1. CONTRATS DE LOCATION

La Société a conclu des engagements de location, portant principalement sur des immeubles, du linge, des véhicules et du matériel informatique et de bureau dont les loyers se sont élevés à 29 millions d'euros au titre de l'Exercice 2021, contre 38 millions au titre de l'Exercice 2020. Les montants minimums d'engagements de location non résiliables se répartissent comme suit au 30 septembre 2021 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant
2022	19
2023	18
2024	17
2025	16
2026	14
Au-delà	40
	124

20.2. AUTRES ENGAGEMENTS

20.2.1. Passifs éventuels de la Société (hors Villages Nature)

20.2.1.1. Passifs éventuels envers TWDC

Conformément à la restructuration financière de 1994, la Société s'était engagée à payer à TWDC une rémunération de développement de 183 millions d'euros en un seul versement, sous réserve de certaines conditions, dont le lancement de la construction d'un second parc et l'obtention de l'autorisation de ses prêteurs pour son financement. Cette rémunération correspondait principalement à des coûts supportés par TWDC entre 1990 et 1994 pour la conception et le développement d'un second parc. Au cours de l'Exercice 1994, le développement de celui-ci a finalement été reporté.

Afin d'obtenir les autorisations nécessaires au financement du Parc Walt Disney Studios® de la part de ses prêteurs, auxquels la Société louait en crédit-bail la plupart de ses actifs, TWDC a accepté de modifier en septembre 1999 les termes de paiement de la rémunération de développement pour qu'ils dépendent de plusieurs éléments. Ceux-ci incluaient notamment le remboursement de certains emprunts jusqu'au cours de l'Exercice 2028 et la réalisation d'un résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements supérieur à 473 millions d'euros.

En septembre 2012, dans le cadre du refinancement de 2012, TWDC a réaffirmé que le paiement de la rémunération de développement était toujours conditionné à la réalisation d'un résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements supérieur à 473 millions d'euros. De plus, TWDC a accepté qu'en aucun cas cette rémunération ne soit exigible avant le 30 octobre 2027, même si le niveau de résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements requis est atteint avant cette date.

Par ailleurs, la Société a pris des engagements dans le cadre de plusieurs contrats à long terme avec TWDC pour un montant de 39 millions d'euros, principalement des contrats de service.

20.2.1.2. Autres passifs éventuels

La Société a pris des engagements dans le cadre de plusieurs contrats à long terme pour un montant de 215 millions d'euros, principalement des contrats de service.

De plus, la Société a accordé des garanties de performance à des partenaires contractuels. La Société pourrait être tenue de payer, en fonction d'éléments futurs, un montant maximum de 3 millions d'euros au titre de ces garanties.

20.2.2. Passifs éventuels relatifs à Villages Nature

Dans le cadre des accords financiers signés en mai 2014 pour la première phase de construction de Villages Nature, la Société a accepté les engagements conditionnels suivants :

- Villages Nature Tourisme S.A.S., la société d'exploitation du projet, loue des équipements, appartements et cottages auprès d'investisseurs externes. La Société a garanti le paiement des loyers dus par Villages Nature Tourisme S.A.S. à des investisseurs institutionnels pour la durée du premier bail. De plus, la Société a garanti le paiement d'une indemnité potentielle à payer par Villages Nature Tourisme S.A.S. à l'un des investisseurs institutionnels dans le cas du non renouvellement d'un bail d'une période initiale de 12 ans relatif aux appartements et cottages. Les passifs éventuels de la Société relatifs à ces garanties s'élèvent à 83 millions d'euros.
- La Société s'est engagée à ce que Villages Nature Tourisme S.A.S. maintienne un niveau minimum d'avances associés de 11 millions d'euros. La Société a déjà indirectement financé cette entité pour un montant supérieur à ce niveau minimum. Cet engagement se poursuivra jusqu'à ce que cette entité atteigne un résultat opérationnel positif.

De plus, la société Les Villages Nature de Val d'Europe S.A.S. a conclu un contrat de concession pour la construction et l'exploitation d'un réseau de géothermie. Dans le cadre de ce contrat, Les Villages Nature de Val d'Europe S.A.S. s'est engagée à verser une indemnité en cas de résiliation anticipée. La Société a garanti le paiement de cette indemnité à hauteur de 50 %. Les passifs éventuels de la Société relatifs à cette garantie s'élèvent à 17 millions d'euros.

La société Les Villages Nature de Val d'Europe S.A.S. a également garanti un niveau minimum de revenus fiscaux au département de Seine-et-Marne. Les passifs éventuels de la Société relatifs à cet engagement s'élèvent à 2 millions d'euros.

Enfin, Villages Nature Tourisme S.A.S. s'est engagée à acheter un terrain sur lequel se situe un élevage porcin. Les passifs éventuels de la Société relatifs à cet engagement s'élèvent à 2 millions d'euros.

21. RISQUES DE MARCHE

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Une partie du chiffre d'affaires est réalisée et encaissée en livres sterling. Un renforcement de l'euro par rapport à la livre sterling augmente le prix de la visite du Site pour les visiteurs britanniques et a un impact négatif sur leur fréquentation des parcs à thèmes et des hôtels et le niveau de leurs dépenses par visiteur. Par ailleurs, un affaiblissement du dollar U.S. rendrait les destinations touristiques américaines plus attractives, augmenterait les pressions concurrentielles sur la Société et pourrait potentiellement avoir un impact négatif sur la fréquentation du Site.

Il ne peut être certain que les taux de change resteront stables dans le futur, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'exploitation de la Société.

De plus, une partie des actifs et passifs courants sont libellés en devises étrangères. Le débouclage de ces actifs et passifs a lieu généralement quelques mois après leur enregistrement dans les états financiers. La volatilité des cours des devises étrangères par rapport à l'euro peut engendrer, lors du règlement, des différences par rapport au montant de l'actif ou du passif enregistrés, ce qui pourrait avoir un impact sur le résultat.

22. PERSONNEL

L'effectif moyen de la Société se répartit comme suit :

	Exercice	
	2021	2020
Cadres	2 364	2 506
Non-cadres	11 758	14 102
Total	14 122	16 608
<i>Equivalents temps plein</i>	<i>13 009</i>	<i>15 747</i>

Les frais de personnel encourus au titre de l'Exercice 2021 se sont élevés à 582 millions d'euros.

Au cours de l'Exercice 2021, la Société a perçu des indemnités liées au chômage partiel et à l'activité partielle de longue durée pour un montant total de 130 millions d'euros contre 9 millions d'euros au 30 septembre 2020.

Pour une description des engagements liés à la retraite des employés, voir Note 3.10. "Engagements en matière de retraite" et Note 12.1. "Indemnités de départ à la retraite".

23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires pris en charges au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 0,5 million d'euros au titre de l'Exercice 2021.

24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

24.1. EVOLUTION DE LA CRISE LIEE A LA COVID-19

La réouverture des Parcs à Thèmes et de certains Hôtels depuis mi-juin 2021 a permis une reprise progressive de l'activité de la Société. De plus, les mesures de distanciation physique ont pris fin le 15 octobre 2021 dans les Parcs à Thèmes, permettant ainsi à la Société de proposer à nouveau des spectacles à ses visiteurs.

24.2. AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN NUMERAIRE

Le solde du capital souscrit non appelé d'un montant de 80 millions d'euros, relatif à la seconde augmentation de capital de l'Exercice 2021, doit être libéré en une ou plusieurs fois, sur appel de fonds de la Présidente et au plus tard dans le délai maximum de 5 ans tel que prévu à l'article L. 225-144 du Code du commerce.

24.3. SIMPLIFICATION DE LA STRUCTURE D'ORGANISATION DU GROUPE EURO DISNEY

Le 12 octobre 2021, la Société a acquis la totalité des 20% de parts sociales détenues par EDLH (filiale à 100% de la Société) dans ED Spectacles S.A.R.L., elle-même filiale déjà détenue à 80% par la Société. Au résultat de cette cession de parts sociales, la Société est devenue l'associé unique d'ED Spectacles S.A.R.L.

Le 27 octobre 2021, la Société a décidé de procéder à la dissolution par confusion de patrimoine d'ED Spectacles S.A.R.L. conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil ; cette dissolution sans liquidation entraînant la transmission universelle du patrimoine d'ED Spectacles S.A.R.L. à son profit, en valeur nette comptable, sous réserve de l'absence d'opposition des créanciers dans le délai requis.

Aucune opposition des créanciers n'ayant été constatée, cette opération de dissolution par confusion de patrimoine a pris effet au 30 novembre 2021.

Euro Disney Associés S.A.S.
Société par actions simplifiée au capital de 2.735.978.999,26 euros
Siège social : 1, rue de la Galmy 77700 Chessy (Seine et Marne)
397 471 822 R.C.S. MEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ASSOCIES
EN DATE DU 25 JANVIER 2022

Le 25 janvier 2022 à 16 heures 30, les associés de la société Euro Disney Associés S.A.S., société par actions simplifiée au capital de 2.735.978.999,26 euros, ayant son siège social au 1, rue de la Galmy 77700 Chessy, immatriculée sous le numéro 397 471 822 R.C.S. Meaux (ci-après, la « Société »), se sont réunis en assemblée générale annuelle par voie de visio-conférence (référence : <https://disney.zoom.us/j/92751483425>) compte tenu de la pandémie de la Covid-19 et des mesures sanitaires en vigueur, sur convocation par voie électronique en date du 6 janvier 2022.

Sont présents à l'Assemblée les associés :

Euro Disney Investments Inc.,
société de droit américain dont le siège social est 500 South Buena Vista Street Burbank, CA 91521
Représentée par Lydie Boussard, dûment habilitée en vertu d'un pouvoir,

Propriétaire de 10 522 996 151
actions

EDL SNC Corporation,
société de droit américain dont le siège social est 500 South Buena Vista Street Burbank, CA 91521
Représentée par Lydie Boussard, dûment habilitée en vertu d'un pouvoir,

Propriétaire de 10 522 996 151 actions

soit au total les 21 045 992 302 actions composant le capital social,

L'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée désigne Madame Lydie Boussard comme Présidente de l'Assemblée.

Messieurs Bouchaib Errdid et Benoît Gallopain, représentants du Comité d'entreprise, sont présents.

La société PricewaterhouseCoopers Audit et la société Caderas Martin S.A., Commissaires aux comptes, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

Monsieur Antoine Volpato, Senior Manager Corporate Controllershship du Département Finance, assiste également à l'Assemblée.

Madame Nathalie Santos est désignée comme Secrétaire de l'assemblée.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition des associés les documents prévus par la loi.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et affectation du résultat ;

- Quitus à la Présidente ;
- Renouvellement du mandat de la Présidente ;
- Non-Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire ;
- Non-renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Lecture est donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés,

statuant à titre ordinaire,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021,

approuvent le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui sont présentés, se soldant par une perte de 589 439 196 euros, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes,

et décident de donner quitus à la Présidente de l'exécution de son mandat.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Les associés,

statuant à titre ordinaire,

décident d'affecter le résultat net de l'exercice, qui est une perte de 589 439 196 euros, au débit du poste *Report à nouveau* dont le solde ressortira débiteur à 755 239 708 euros.

Les associés reconnaissent qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Les associés,

statuant à titre ordinaire,

après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes, prennent acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

Les associés,

statuant à titre ordinaire,

décident de renouveler pour une durée d'une année, soit jusqu'à sa décision statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, le mandat de Présidente de Madame Natacha Rafalski.

Madame Natacha Rafalski a fait savoir par avance qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat de Présidente et a déclaré n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

Les associés,

statuant à titre ordinaire,

après avoir pris acte de ce que le mandat de Caderas Martin SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire vient à expiration à l'issue de la présente assemblée,

décident de ne pas renouveler le mandat de Caderas Martin SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

Les associés,

statuant à titre ordinaire,

après avoir pris acte de ce que le mandat de Monsieur Jean-Lin Lefebvre en qualité de Commissaire aux comptes suppléant vient à expiration à l'issue de la présente assemblée,

décident de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Jean-Lin Lefebvre en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME DECISION

Les associés,

donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés, le président de l'Assemblée.

EDL SNC Corporation
& Euro Disney Investments Inc.

DocuSigned by:

F41BABB28A524BF...
Lydie Boussard

Présidente de l'Assemblée

DocuSigned by:

F41BABB28A524BF...
Lydie Boussard

Euro Disney Associés S.A.S.
Société par actions simplifiée au capital de 2.735.978.999,26 euros
Siège social : 1, rue de la Galmy 77700 Chessy (Seine-et-Marne)

397 471 822 R.C.S. MEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 JANVIER 2022

RESOLUTION VOTEE D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

Les associés,

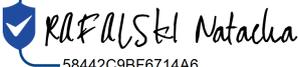
statuant à titre ordinaire,

décident d'affecter le résultat net de l'exercice, qui est une perte de 589 439 196 euros, au débit du poste *Report à nouveau* dont le solde ressortira débiteur à 755 239 708 euros.

Les associés reconnaissent qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'original

DocuSigned by:

58442C9BF6714A6...

par Mme Natacha Rafalski, Présidente